



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-106852>

Département(s) de publication : **20B**

Annonce n° **24-106852**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-101946

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Communauté d'Agglomération de Bastia

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 24200035400041

**Ville** : Bastia Cedex

**Code postal** : 20291

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 20B

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Réalisation du schéma directeur de gestion du ruissellement urbain et du réseau pluvial sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71335000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La Communauté d'Agglomération de Bastia, qui exerce sur son territoire la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines", souhaite réaliser un schéma directeur du ruissellement urbain et de gestion du réseau pluvial comprenant une étude hydraulique sur tout le territoire communautaire afin de prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion des eaux de ruissellement dans son urbanisation actuelle et de les intégrer dans les futures extensions. L'étude devra également permettre d'aboutir à un scénario de développement de l'urbanisation qui respecte la qualité des rejets des eaux pluviales dans le milieu récepteur. Le schéma directeur de gestion du ruissellement urbain et du réseau pluvial sera complété par : -L'élaboration d'un zonage d'assainissement pluvial (ainsi que l'évaluation environnementale s'y afférant), -Un règlement d'assainissement pluvial, -La régularisation des réseaux et l'autorisation des rejets futurs

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 10/10/2024 à 13h00, lire 25/10/2024 à 13h00
- Rubrique : Remise des offres, Au lieu de 10/10/2024 à 13h00, lire 25/10/2024 à 13h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/09/2024**